

« L'architecture est une expression de la culture.
La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion
harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels
ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »
Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

DOSSIER DE MÉCÉNAT 2020



CONTACT

Claudia VILELA
T. : +33 (0)6 14 44 10 42
claudia.vilela@waao.fr
www.waao.fr

I. LE WAAO

1. Présentation et missions

Depuis plus de 15 ans, le WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme (anciennement Maison de l'architecture et de la ville) est un lieu culturel ouvert au grand public et aux professionnels, ayant pour objet l'information et la promotion de la qualité et de la culture architecturales et urbaines.

Les enjeux métropolitains, régionaux, nationaux et internationaux nous poussent vers plus de transversalité dans l'architecture et l'acte de construire. L'évolution sociétale de l'architecture pose les questions de l'innovation et de la bio-construction, qui mène à plus de générosité et de partage.

Nous souhaitons montrer ce qui se fait de plus innovant dans ces domaines, que ce soit dans la construction neuve ou dans la réhabilitation. Quels sont ces nouveaux codes de l'architecture d'aujourd'hui qui poussent vers toujours plus d'écologie et d'économie ?

L'heure est au changement de mentalité, aux nouvelles envies...

Envie d'un environnement plus sain, d'une architecture audacieuse, d'une construction responsable. Quelle est l'architecture de demain ? Et surtout, quelle est cette nouvelle qualité architecturale ?

Le programme du WAAO porte sur des expositions, des ateliers pédagogiques, des concours, des publications et des événements ponctuels. Tel une plate-forme de dialogue et de collaboration à travers les frontières géographiques, idéologiques et disciplinaires, il doit être un « forum » qui présente des expériences qui influent sur la compréhension et l'avenir des villes et des territoires.

Une évolution du projet qui offre un lieu de discussions et d'échanges entre le grand public usager (adultes et enfants) et ceux qui construisent la ville : architectes, urbanistes, élus, promoteurs, bailleurs, constructeurs...

Les 3 principaux axes définis sont :

- La sensibilisation à la culture architecturale contemporaine à travers des expositions temporaires, thématiques et transversales.

- La présentation du projet urbain métropolitain et régional ainsi que la valorisation de l'attractivité du territoire à travers des expositions, conférences, salons...

- Les actions pédagogiques auprès du jeune public, des scolaires, des publics empêchés... mais aussi des adultes lors d'ateliers, de stages, de visites, de temps de découverte des métiers...

Le Centre d'architecture et d'urbanisme doit être un lieu de partage d'informations et de présentation du processus de création de l'architecture et du cadre de vie, en croisant les domaines qui font la ville : politique, social, économique et culturel.

Dans la droite lignée de projet originel, le WAAO propose une série d'expositions qui emmènera le public vers des références internationales, nationales et locales afin de mettre en perspective la création française et mondiale. Les thématiques abordées sont en liens avec d'autres arts appliqués, des sujets de société ou d'actualité, d'autres disciplines culturelles... (Dentelles d'architecture, La maison des super-héros, Quand l'architecture efface le handicap...) Ces expositions ont pour but de montrer la création architecturale contemporaine et de susciter l'envie, l'étonnement et la réflexion...

Le projet urbain métropolitain trouvera en son sein une place pour s'exprimer. En partenariat avec les SEM et les structures de médiation, le WAAO présente les évolutions urbaines par des expositions, des conférences, des concertations, des concours... ([Re]découvrir Euralille, 1, 2, 3 friches, Braderie de l'architecture...)

Le WAAO propose également de représenter la métropole et son attractivité lors d'événements extérieurs : salons, expositions internationales... Toujours dans la perspective de mettre les qualités et talents locaux en regard de l'international. Ces événements ont pour but d'informer et d'impliquer tous les acteurs métropolitains du cadre de vie, qu'ils soient professionnels ou non.

C'est également au travers d'activités pédagogiques que pourront se faire la découverte et la sensibilisation au cadre de vie, qu'il soit métropolitain, régional, national, européen ou mondial... Ateliers le mercredi, stage de vacances, visites scolaires... Ces actions pédagogiques ont pour but d'apprendre à aimer l'architecture et à développer un regard et une exigence sur la qualité du cadre de vie de façon ludique.

Le WAAO pourra par ailleurs servir de levier aux échanges professionnels, destiné aux acteurs de l'aménagement, aux enseignants, aux élus, aux étudiants... grâce à ses différents partenariats avec les structures liées aux problématiques du cadre de vie. Des actions pourraient être menées pour sensibiliser le public aux conditions d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion d'un projet urbain.

Par ailleurs, le WAAO s'appuie sur les différents Pôles d'excellence de la métropole (Euralille, Eurasanté, Euratechnologie, la Haute Borne et l'Union...) afin de faire valoir les savoirs et les compétences de ces acteurs. Les principes de Smart City, villes connectées, métropole durable, créative et culturelle seront mis à l'honneur...

Le WAAO poursuit sa politique de production d'expositions itinérantes et des publications.

La Métropole Européenne de Lille trouve enfin dans son Centre d'architecture, un outil de promotion, de communication et de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'environnement. Mais aussi de ses pôles d'excellence.

II. LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AU WAAO

Le WAAO est une association loi 1901 à but non lucratif, d'intérêt général, et peut, à ce titre, prétendre au mécénat d'entreprise. Les services des finances publiques nous autorisent désormais à délivrer des reçus fiscaux qui permettent aux entreprises de déduire 60% de leur don !

La philanthropie se développe fortement dans notre région et nous assistons à une évolution rapide du comportement des entreprises. Au-delà de la réalisation de leur objet social, elles deviennent plus actives face aux grandes questions de société qui nous touchent tous. Elles mènent des actions aux niveaux international, national ou local selon leur taille, car elles ont la conviction que leur rayonnement n'est possible dans la durée que s'elles contribuent aussi à un meilleur bien-être de la communauté qui les entoure.

1. Les raisons stratégiques d'un engagement aux côtés du WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme

Vous augmentez votre notoriété

Le WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme accueille un public large et varié, grâce à l'organisation de manifestations didactiques et ludiques sur les thèmes de l'habitat, de l'espace public et du paysage urbain et vous permet ainsi de vous faire connaître auprès du plus grand nombre.

Vous mobilisez vos salariés et sensibilisez vos clients

Votre engagement aux côtés du WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme vous permet de fédérer vos salariés autour d'un projet culturel et de sensibiliser vos clients à l'architecture et au cadre de vie.

Vous développez votre réseau

Point de rencontre des professionnels du bâtiment et de la construction, votre implication dans les actions du WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme vous permet d'être au cœur d'un réseau de prescripteurs : architectes, urbanistes, paysagistes, designers, promoteurs...

En vous associant aux manifestations du WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme, les entreprises partenaires, PME ou Grandes Entreprises, participent au développement d'un projet d'ouverture et de culture sur une thématique très encrée dans notre territoire.



2. Les avantages fiscaux

Votre contribution peut s'inscrire dans le cadre juridique et fiscal du mécénat. Vous pouvez ainsi déduire de votre impôt sur la société 60% de votre don. Ce qui veut dire que pour une contribution de 10 000 euros, vous déduisez 6 000 euros.

Les entreprises mécènes s'associent à des projets personnalisés, adaptés, à teneur sociale, éducative, culturelle et de prestige.

Les Grands mécènes participent au développement du WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme et à ses actions pendant un an ou trois ans.

Les Mécènes Projet contribuent à la programmation d'un événement (exposition, actions pédagogiques, braderie de l'architecture...), choisi pour une opération de relations publiques.

3. Les formules de mécénat proposées

Quatre formules de mécénat vous sont désormais proposées pour soutenir ses projets et actions, ainsi chaque entreprise peut participer au développement du WAAO - Centre d'architecture et d'urbanisme. Les contre-parties diffèrent donc selon les engagements de chaque entreprise avec une partie commune selon les formules :

Grand mécène 1 an : à partir de 10 000 euros (4 000 euros après déduction)

Grand mécène 3 ans : à partir de 30 000 euros (12 000 euros après déduction)

Le Grand mécène soutient l'ensemble des missions et activités du WAAO pour une année, de la date de la signature de la convention jusqu'à la même date l'année suivante.

En tant que Grand mécène, vous bénéficiez de :

- Un espace réservé à votre logo sur l'ensemble des supports de communication édité par le WAAO (e-mailing, affiches, e-flyers, site internet...)
- Un accès réservé aux soirées privées et visites
- Un accès réservé aux visites guidées de l'exposition pour le personnel de l'entreprise ou de l'agence partenaire.
- Un accès gratuit (ou à tarif réduit) aux manifestations proposées par le WAAO
- Des invitations pour les différents vernissages et inaugurations
- Reçu fiscal

Mécène projet - 1 an : à partir de 5 000 euros (2 000 euros après déduction)

Mécène projet - 3 ans : à partir de 15 000 euros (6 000 euros après déduction)

Le Mécène projet soutient l'une des manifestations organisée par le WAAO : une exposition, un cycle d'ateliers, un cycle de stages, la braderie de l'architecture, le salon du jeu d'architecture... pour une année de la date de la signature de la convention jusqu'à la même date l'année suivante.

En tant que Mécène projet, vous bénéficiez de :

- Un espace réservé à votre logo sur les différents supports de communication liés à la manifestation soutenue (affiches, e-flyers, e-mailings, site internet...)
- Un accès réservé aux soirées privées et visites
- Un accès réservé aux visites guidées de l'exposition pour le personnel de l'entreprise ou de l'agence partenaire.
- Des invitations pour les différents vernissages et inaugurations
- Reçu fiscal